



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Postes et telecommunications

Question écrite n° 14859

Texte de la question

M Louis Mexandeau demande a M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace confirmation de son intention de lancer, dans le cadre des initiatives de la presidence francaise au Conseil europeen, une reflexion sur l'evolution du systeme postal en Europe. Sur le dossier particulier du maintien du service public en milieu rural, quels enseignements compte-t-il tirer des experiences etrangeres ?

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace est determine a tirer parti de la presidence francaise du Conseil europeen pour faire avancer les travaux de la Communaute sur les question postales. Ainsi, lors de la reunion informelle des ministres des PTT de la CEE a Antibes le 12 septembre 1989, les themes postaux ont ete abordes pour la premiere fois dans l'histoire de la Communaute. Les ministres reunis ont reconnu la necessite d'un consensus indispensable a une veritable construction postale communautaire. Des points d'accord sont apparus, portant notamment sur l'importance economique et sociale du secteur postal et de ses missions d'interet general, la necessite de maintenir des droits exclusifs ou speciaux sur certains secteurs de l'activite postale au profit des services publics postaux, et l'utilite d'une cooperation etroite entre les postes europeennes. La poste francaise a eu ainsi l'occasion d'exprimer son attachement a la definition de services reserves dont l'existence est pleinement legitimee par les missions d'interet general remplies par les operateurs postaux. La France s'accorde tout a fait avec la commission des Communautés europeennes pour considerer qu'un rapprochement progressif des conditions d'offre des services reserves devra etre mis en oeuvre afin d'aboutir a terme a l'obtention d'une qualite de service europeenne. A cet egard, la poste francaise a souligne la necessite que soient clairement definies ou rappelees les prerogatives liees a l'offre des service reserves : droit de disposer des boites aux lettres sur la voie publique, ouverture de bureaux de poste, emission de timbres, etc. En contrepartie, les obligations qui pourraient s'imposer aux postes en matiere de presence postale, y compris en milieu rural, devront etre etudiees. Sur le dossier particulier du maintien du service postal en milieu rural, la reflexion du ministre des postes, des telecommunications et de l'espace est egalement menee dans une perspective nationale. Cette reflexion part du constat selon lequel le reseau des 13 000 bureaux de poste et des 37 000 facteurs desservant chaque jour l'ensemble des communes doit s'analyser tout d'abord au regard de son ancrage dans la societe francaise. Le service public de la poste joue ainsi un role preponderant dans le maintien des cohesions et des solidarites sociales. De ce fait, une politique de presence postale en milieu rural ne peut etre conduite dans une approche de court terme, et sous un angle uniquement economique, mais doit s'attacher a satisfaire au principe d'egalite d'acces a un service public de qualite homogene sur l'ensemble du territoire. Une telle approche doit conduire en premier lieu la poste a renforcer ou consolider son implantation dans les zones rurale en developpement, telles les communes rurales proches des centres urbains et les zones agricoles actives. En second lieu, les contacts des agents de la poste au domicile des usagers doivent etre valorises et intensifies afin de repondre aux besoins des personnes agees ou a mobilite reduite. La poste doit, en troisieme lieu, veiller a ce que la qualite du service de ses guichets soit homogene quel que soit le statut juridique de ses etablissements, y compris les agences postales. Une diversification des services offerts

est enfin nécessaire, qui pourrait se concrétiser par un partenariat avec les collectivités départementales, ou la fourniture de prestations marchandes compatibles avec les missions de la poste. Dans cette perspective, une action de concertation est en cours avec l'association des maires de France afin de trouver des solutions aux problèmes posés par les petits bureaux de poste à faible trafic, très nombreux en zones rurales, en essayant notamment de réactiver les établissements qui peuvent l'être. Sur ces derniers points, l'étude des pratiques et des expériences menées par les postes étrangères est très utile et doit être poursuivie afin d'en tirer des enseignements fructueux.

Données clés

Auteur : [M. Mexandeau Louis](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14859

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : postes, télécommunications et espace

Ministère attributaire : postes, télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juin 1989, page 2888